



## Un inventaire des arbres isolés à Vitré, pour mieux les protéger ( Novembre 2023)

Les arbres jouent un rôle vital sur les plans écologiques. Ils sont des gardiens essentiels de notre écosystème, contribuant à la régulation des îlots de chaleur urbains, captant le CO2 et améliorant notre bien-être général.

Les arbres dans les villes jouent un rôle d'ombrage et de régulation thermique à faible coût. Pour faire face aux futurs pics de chaleur induits par le changement climatique, les différents quartiers de Vitré, et en premier lieu le centre ville, doivent impérativement conserver le patrimoine arboré existant et l'étoffer.

Pourtant, ils sont menacés notamment par l'urbanisation mais aussi par des initiatives individuelles pour les abattre ou procéder à des coupes rases injustifiées, sur l'espace public ou dans les jardins privés.

La loi protège partout en France les arbres d'alignements, notamment en bordure de boulevards. Pour protéger l'eau, toutes les communes du bassin de la Vilaine, dont Vitré, ont dû faire un inventaire et une protection des haies bocagères. On pourrait penser que les arbres sont donc plutôt bien protégés. Mais pourtant, nous avons pu constater :

- des coupes illégales d'arbres protégés au PLU de Vitré (Bd de Laval...)
- des coupes d'arbres non protégés au PLU

Vitré-Tuvalu a fait le constat de l'absence totale d'inventaire, et donc de protection, des arbres isolés (qui ne sont ni dans un alignement, ni dans une haie).

C'est pourquoi, nous avons complété les outils existants avec cet inventaire des « **arbres (isolés) patrimoniaux** » sur Vitré, sur sa partie « urbaine », exclusion faite donc de l'espace agricole.

Nous y avons ensuite ajouté certains bosquets et certaines haies.

### Arbres isolés

Ceci nous a conduit durant cet été et début d'automne à explorer la ville dans tous ses recoins, ses zones pavillonnaires ou d'activités. Nous avons pris les mesures (hauteur, circonférence du tronc et engergure) de chaque arbre retenu, que nous avons pris en photo.

### Nous avons sélectionné 104 arbres, dont 25 dans le centre-ville.

Le qualificatif de « patrimonial » est subjectif, nous en avons conscience. Chaque contributeur de l'association ayant sa propre sensibilité. Cependant il s'agit le plus souvent d'arbres à haute tige, en priorité les plus vieux, ayant une silhouette équilibrée qui n'a pas subi de grosses tailles. Notre travail ne prétend pas à l'exhaustivité.

Chaque arbre fait l'objet d'une fiche avec sa photo et, par ailleurs, une carte permet de connaître leur emplacement.

## **Haies et bosquets.**

Il nous a paru nécessaire parallèlement de lister les bosquets, formés de plusieurs arbres de diverses essence ou pas, qui sont présents notamment dans les zones résidentielles. Nous en avons retenu X

De même certaines haies ou des portions de haies qui ne sont pas répertoriées dans l' « inventaire du bocage » de juin 2019 de la ville.

### **Nous proposons :**

- Que ces arbres isolés soient intégrés dans le PLU de la ville (sur la carte / règlement graphique) afin d'éviter la destruction de ce patrimoine.
  - Que les bosquets que nous avons identifiés à l'intérieur de la ville soient protégés au PLU, en privilégiant le classement « Espace Boisé Classé » (EBC). Avec la mise en place d'un périmètre de protection, afin de ne pas impacter le système racinaire des arbres.
  - Que l'inventaire des haies qui figure dans le PLU soit complété par nos nouvelles propositions.
  - Nous maintenons aussi nos propositions faites en septembre 2023 pour créer et aménager les sites « îlots de fraîcheur » et les cheminements ombragés par de nouvelles plantations et un remplacement des arbres taillés en marquise. Cette pratique de taille nous paraît aujourd'hui très éloignée des préoccupations actuelles liées au changement climatique et à la biodiversité.
-

## **La prise de conscience est récente**

Il existe depuis peu une prise de conscience de la **valeur des arbres**. L'arbre a certes une valeur économique mais aussi écologique, patrimoniale et même affective. Il est devenu incontournable de préserver le patrimoine arboré des villes.

Quelques livres récents nous ont fait découvrir que l'arbre est un être vivant, « La Vie secrète des arbres » de Peter Wohlleben (2017), « *les arbres communiquent entre eux comme de véritables êtres sociaux. Ils ont une personnalité et développent une forme de vie sociale basée sur l'entraide et l'échange.* » ou « Etre un chêne. Sous l'écorce de Quercus » de Laurent Tillon (2021) , « *Les arbres aussi ont une histoire et ils la racontent à tous ceux qui perçoivent les mille petits signes inscrits dans leur écorce, dans la forme d'une branche ou l'amitié nouée avec leurs voisins.* »

Des films comme « Le chêne et ses habitants » réalisé par Laurent Charbonnier et Michel Seydoux, L'arbre y est présenté comme un immeuble de plusieurs étages, avec une biodiversité très riche.

Fait significatif de cet intérêt récent : il existe aujourd'hui un « **barème de l'arbre** » afin de conférer à l'arbre un montant financier qui constitue un élément d'appréciation et de débat, tout en veillant à ne jamais réduire les arbres à la seule valeur monétaire.

### **L'arbre : réservoir de biodiversité, protecteur de l'eau, climatiseur naturel.**

Les arbres sont des puits de carbone naturels, absorbant le dioxyde de carbone de l'atmosphère et stockant le carbone dans leur bois, leurs feuilles et leurs racines. ils rafraîchissent l'air ambiant, le purifie et permettent la création d'ombre, offrant des espaces plus frais en cas de température élevée. C'est un brise-vents, il atténue les bruits.

Les réseaux de haies forment une forêt linéaire intégrée à des espaces agricoles productifs, où la faune sauvage trouve des abris et des refuges saisonniers, des lieux de nidification, des ressources alimentaires, des corridors biologiques. Les auxiliaires prédateurs des ravageurs des cultures et les insectes pollinisateurs s'y abritent.

Dans une haie, on peut rencontrer de nombreuses espèces végétales sauvages, des essences locales productrices de baies, qui profitent de ces zones demeurées sauvages pour germer, fleurir, se reproduire.

### **Nous retrouvons aujourd'hui cette préoccupation dans les politiques publiques :**

les **SAGE** (schéma d'aménagement et de gestion de l'eau), ont pour objet la protection des milieux aquatiques, zones humides, cours d'eau, bassins versants et leur restauration. Les haies permettent de lutter contre l'érosion, les inondations, les pollutions, c'est à ce titre que le SAGE Vilaine a obligé à l'inventaire et à la protection des haies bocagères.

De nombreuses haies et talus ont disparu et le bocage vieillissant nécessite une revitalisation par des plantations nouvelles. Afin d'aider les collectivités locales à la restauration des ces milieux naturels, le programme regional **Breizh Bocage** permet de reconstituer le bocage breton.

## Quels sont les textes réglementaires utilisés ?

### Une protection nationale des arbres d'alignement

Article L350-3 Créé par LOI n°2016-1087 du 8 août 2016 - art. 172

Les allées d'arbres et alignements d'arbres qui bordent les voies de communication font l'objet d'une protection spécifique.

*Le fait d'abattre, de porter atteinte à l'arbre, de compromettre la conservation ou de modifier radicalement l'aspect d'un ou de plusieurs arbres d'une allée ou d'un alignement d'arbres est interdit, sauf lorsqu'il est démontré que l'état sanitaire ou mécanique des arbres présente un danger pour la sécurité des personnes et des biens ou un danger sanitaire pour les autres arbres ou bien lorsque l'esthétique de la composition ne peut plus être assurée et que la préservation de la biodiversité peut être obtenue par d'autres mesures.*

A Vitré, de nombreux arbres d'alignements sont donc protégés : promenade St Yves, Bd des Rochers, etc.

### Deux outils du code de l'urbanisme permettent de protéger les arbres

Deux possibilités pour intégrer au PLU : le classement au titre des éléments du paysage ou en « Espace boisé classé » .

**1 - L'article L. 123-1-5 du code de l'urbanisme** permet aux auteurs du PLU d'identifier des **éléments paysagers** tels que les arbres, les bois ou les haies, dont la préservation soulève un intérêt particulier et de fixer le cas échéant, des prescriptions tendant à leur protection.

*« Les plans locaux d'urbanisme peuvent classer comme espaces boisés, les bois, forêts, parcs à conserver, à protéger ou à créer, qu'ils relèvent ou non du régime forestier, enclos ou non, attenants ou non à des habitations. Ce classement peut s'appliquer également à des arbres isolés, des haies ou réseaux de haies, des plantations d'alignements [...]»*

Depuis la révision du PLU de Vitré en janvier 2020, un important linéaire de haies est protégé sous ce régime. Ceci peut paraître, à priori, satisfaisant. Mais chacun a pu constater qu'il y a eu des coupes (illégales ou autorisées par la municipalité) de « haies protégées ». Cette protection a donc des limites et cela reste donc une solution minimaliste.

**2 - Les espaces boisés classés (EBC - article L130-1 du code de l'urbanisme)** ont pour objectif la protection ou la création de boisements ou d'espaces verts, particulièrement en milieu urbain ou péri-urbain. Ils concernent les bois, forêts et parcs, qu'ils relèvent ou non du régime forestier, qu'ils soient enclos ou non et attenants ou non à des habitations. Ce classement peut également s'appliquer à des arbres isolés, des haies ou réseaux de haies, des plantations d'alignements.

Si ce classement peut faire craindre des contraintes, Vitré-Tuvalu relève :

- qu'il a été possible de créer la piste apprenante, avec le classement EBC du bois de l'étoile
- qu'il a été possible de couper une peupleraie abimée et des arbres de bords de rives dans le Val de Vilaine, avec ce classement EBC

### Inventaire des haies du bocage à Vitré

Conformément aux obligations du SAGE Vilaine, la Ville de Vitré a effectué en juin 2019 un

inventaire des haies (annexe du PLU). le bocage patrimonial a été identifié avec un classement en fonction des intérêts, eau, paysage, agriculture, biodiversité. Cet inventaire n'est pas exhaustif. En effet, des haies situées en zone agricole ne sont pas toutes relevées et aucune ne l'est dans la zone urbanisée. Mais, **il n'existait pas d'inventaire des arbres isolés**, ni dans la partie urbanisée de Vitré (le centre ville, les zones résidentielles et les zones d'activités), ni dans des parcelles agricoles.

## **Pour notre inventaire, voici notre méthode de travail**

Pour réaliser cet inventaire, nous avons suivi la méthode suivante :

- ne retenir que des arbres sur l'espace public (patrimoine commun des habitants) et donc exclure les arbres dans les propriétés privées (ce qui mériterait aussi un travail spécifique)
- travailler sur la partie urbaine de Vitré (et ses franges) et exclure la zone agricole déjà largement couverte par l'inventaire des haies bocagères.
- exclure les arbres d'alignement déjà protégés
- exclure les haies déjà protégées au PLU de Vitré
- exclure les bosquets déjà protégés au PLU en « Espace boisé classé » (comme le Bois de l'étoile par exemple)

Ceci nous a conduit à pré-repérer les arbres « restants » sur photo aérienne puis à aller les voir sur site, afin d'évaluer la pertinence de les retenir ou non dans l'inventaire. Soit un pré-inventaire de 150 arbres environ.

**Pour être retenu à l'inventaire**, il fallait un élément patrimonial pouvant être :

- *essence d'arbre* : typique (chêne, châtaignier) ou original (chêne vert, magnolia)
- *dimension* : grande hauteur, grosse circonférence de tronc, grande envergure
- *ancienneté* : arbre manifestement âgé ou déjà présent sur d'anciennes photos
- *paysager* : ajout à la qualité paysagère d'un site (au pied du château par exemple)
- *historique* : témoin des vestiges d'anciennes haies agricoles, if près de chapelles, etc.
- *écologique* : présence d'espèce protégée
- *insolite* : arbres « biscornu », aux multiples troncs

La fiche de caractérisation des arbres reprend les éléments de l'inventaire des arbres remarquables de Bretagne de la Maison de la Consommation et de l'Environnement : <http://www.arbres-remarquables-bretagne.org/> Nous y avons ajouté deux critères :

- La présence (ou non) d'une espèce protégée (comme le grand capricorne – *Cerambyx cerdo*).
- l'évaluation de la présence sur les photos aériennes de 1950 (site Géoportail)

Parmi le pré-inventaire initial, certains arbres n'ont au final pas été retenus : ils pouvaient être sur l'espace privé, ils pouvaient être peu représentatifs...

## **L'analyse des résultats**

Voici la carte d'inventaire des arbres isolés patrimoniaux à Vitré :

[https://umap.openstreetmap.fr/fr/map/arbres-isoles-2\\_974869#16/48.1170/-1.2004](https://umap.openstreetmap.fr/fr/map/arbres-isoles-2_974869#16/48.1170/-1.2004)



### **Parmi les enseignements de ce travail, on peut retenir :**

- Il y a beaucoup d'arbres, sur la seule partie urbaine, et sur l'espace public, qui ne bénéficient d'aucune protection.
- *Essence* : notre inventaire identifie très majoritairement des chênes (pédonculés). Il y a étonnamment peu de châtaigniers isolés, mais ils sont encore un peu présents dans les haies. D'autres arbres aussi parce qu'une essence moins commune : un chêne vert à la Fleuriais, un magnolia au parking Rallon, l'arbre de judée à la gare...
- *Histoire* : les chênes sont les témoins de notre histoire, et plus particulièrement des haies bocagères.
- *Dimensions* : on relèvera les chênes avec des circonférences de tronc à plus de 4 mètres, mais aussi ceux dépassant les 20 mètres de haut, ou ce chêne vert avec une envergure de 20m
- *Ancienneté* : une bonne partie des chênes identifiés étaient déjà présents sur les photos aériennes de 1950 (souvent dans des haies)
- *Espèce protégée* : nous relevons que le grand capricorne est assez présent sur les chênes en ville. Sa présence souligne l'âge avancé des arbres.

Pour les suites à donner, on peut considérer que ce travail devrait être complété sur l'espace agricole et dans les jardins privés en ville.

### **L'arbre est le témoin de l'évolution de notre ville**

Il est intéressant de parcourir l'histoire de l'évolution de notre ville, à partir de la présence ou de la

disparition des arbres. On peut y être aidé par des photos, anciennes cartes postales par exemple et des anciennes photos aériennes.

A Vitré comme partout en Bretagne, dans les années 1960, le **remembrement** des terres agricoles a totalement bouleversé les paysages de bocage. L'arbre, la haie, étaient devenus des obstacles au développement de l'agriculture moderne. Qui se souvient aujourd'hui de la configuration locale à Vitré, des chemins creux qui liaient les clos séparés uniquement par des hauts talus ? Certaines communes ont résisté et ont refusé la venue des bulldozers, d'autres par contre, ont transformé leurs paysages et l'ont rendu méconnaissable pour ses habitants. Un bouleversement dont la radicalité a été finalement préjudiciable aux rendements agricoles et à la fertilité des sols, on s'en rend compte aujourd'hui.

Depuis, nous sommes encore témoins trop souvent de coupes d'arbres ou à des arasements de talus effectués sans déclaration et sans autorisation. A Vitré, très récemment, notre association a constaté des coupes de chênes centenaires dans une zone d'activité. D'autres coupes dans des parcelles agricoles, (aux Boufforts, au Bois Pinson... ) sans déclaration préalable, sans affichage. Les auteurs, certainement conscients et informés de la gravité de leur geste ne seront pas sanctionnés.

### Les arbres dans le centre ville

Les arbres à haute tige ne sont pas les bienvenus dans les centres-villes. La densité des habitations, la présence des réseaux souterrains et aériens, les parkings pour les voitures, ont chassé ceux qu'on peut encore reconnaître sur les cartes postales ou les photos anciennes. Les essences exotiques n'étant pas encore présentes, c'était surtout des marronniers, des peupliers, des érables, des tilleuls, des platanes...



*-promenade St Yves, vers 1910 . Au nord, une rangée d'arbres qui était encore présente dans les années 1980*

S'ils sont encore présents sur les places, le long des boulevards pour leur fonction esthétique, nous nous interrogeons sur certaines tailles sévères « en marquise » qui n'apportent pas d'ombrage ni de fraîcheur alors que les étés sont de plus en plus caniculaires.



*Le Bd des Rochers hier et aujourd'hui. (photo de gauche source : page facebook « Vitre en images »)*

(Rappel : nos propositions sur les îlots de fraîcheur dans la ville sont sur <http://vitre.tuvalu.free.fr/vitre40.htm> )

Les projets urbains nécessitent des requalifications des espaces et, le plus souvent, les travaux suppriment la végétation existante. Les nouvelles plantations ont une durée de vie lilitée. Ainsi les peupliers de l'allée verte, coupés en 2005, sont remplacés par des jeunes arbres qui seront eux-mêmes coupés en 2019.



En dehors des places et des alignements sur lesquels les arbres sont donc protégés par la loi, le centre-ville de Vitre conserve quelques arbres isolés dont les plus anciens font partie du patrimoine, ainsi le tilleul de la cour du centre social Jacques Boyer, l'if de la chapelle du Galiot rue du Rachapt, le cèdre du pourtour St Martin...

Parmi d'autres, le magnolia grandes feuilles sous les remparts du château, rue Rallon, et place St Yves, le houx, ont retenu notre intérêt.

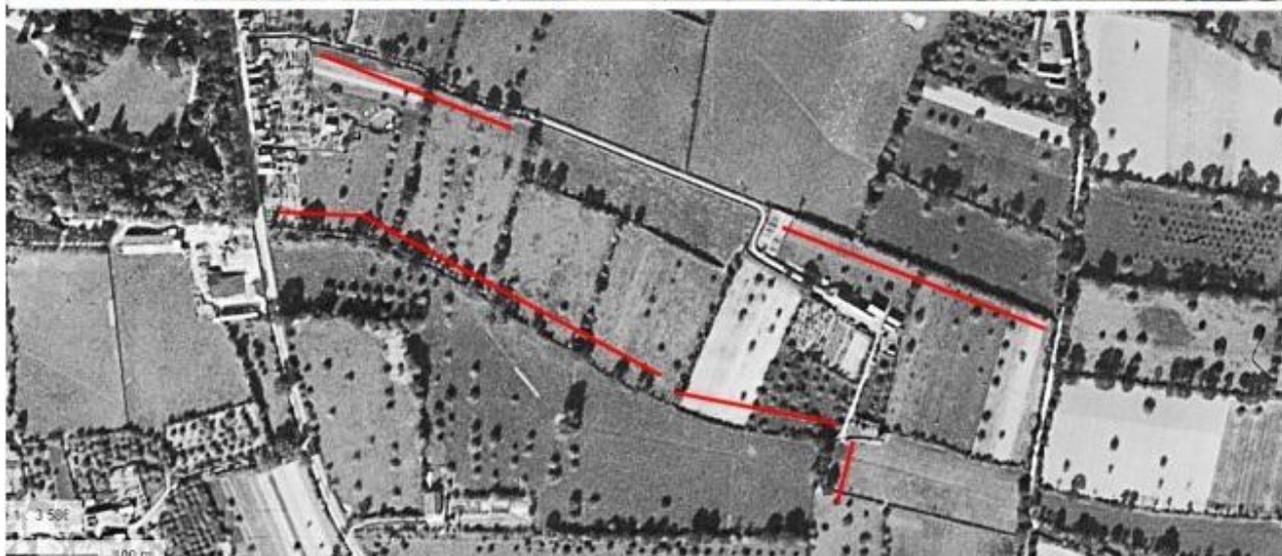
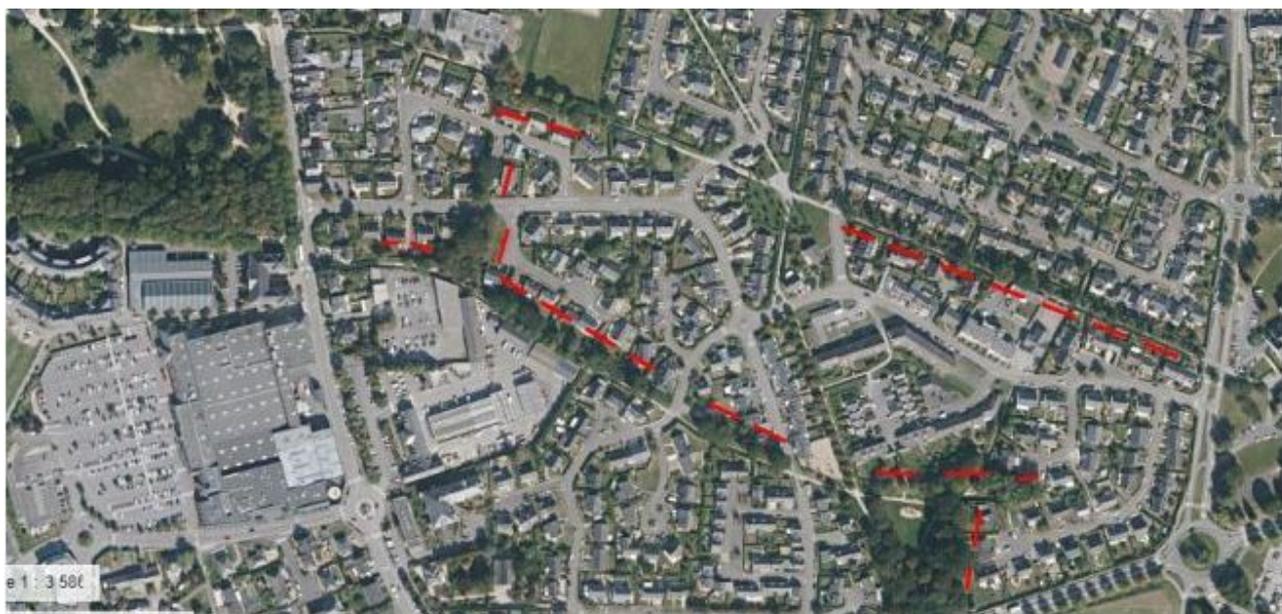
Pré des Lavandières, parking du FJT, jardins du monastère St Nicolas... sont des sites qui ont conservé quelques grands arbres, tilleuls, cyprès chauve, frênes. (Les photos seront sur notre site internet)

### **Les arbres dans la ville pavillonnaire**

Après la guerre, la ville s'étend. Les rues sont tracées pour faire la place à des maisons individuelles. Un exemple au sud-est : au sud de la voie ferrée entre le Bd de Laval et le Bd des Rochers, les jardins du « Pré clos » était une zone intermédiaire entre la ville et la campagne. Ils

disparaissent puis ensuite, plus loin, c'est au tour des talus et des arbres qui marquaient la frontière. A cette époque, pas d'hésitation, les arbres sont coupés, il n'en reste aujourd'hui plus de traces sinon dans quelques rares propriétés privées.

Ce n'est que dans certains lotissements plus récents qu'on peut retrouver les traces des anciens talus. Quelques chênes exclusivement, pas de châtaigniers, mais les talus entre les arbres ont été détruits. Nous retrouvons ces traces par exemple à Beauvais, à la Fleuriais, ou près du rond-point des chênes. Un exemple : deux chemins piétonniers allant d'est en ouest, du jardin du Parc à la rue de la Cotinière sont les témoins des paysages de haies d'avant 1960. Dans ces allées il existe encore des grands arbres qu'il faut protéger.



*Entre le Bd des Rochers et la rue de la Cotinière, la trace des anciennes haies qui délimitaient les parcelles, sont toujours visibles*

### **Ensembles d'habitats collectifs**

A Maison Rouge sont conservés quelques talus d'origine avec leurs grands arbres. Ils sont protégés par les textes (alignements) et le projet immobilier en cours sur le château de la Baratière en a

heureusement préservé un certain nombre, les futurs habitants apprécieront.

Des nouvelles plantations ont été faites au pied des immeubles lors de la construction au début des années 1970, par exemple le pin et le cèdre allée du mail (à noter qu'avant 1960 c'était effectivement un mail avec quadruple rangées d'arbres), le chêne rouge avenue le Gonidec de Traissan. Ces arbres sont superbes, liés à l'histoire du quartier, ils apportent de la fraîcheur aux habitants l'été. Mais... ils ne sont pas réellement protégés par les textes !

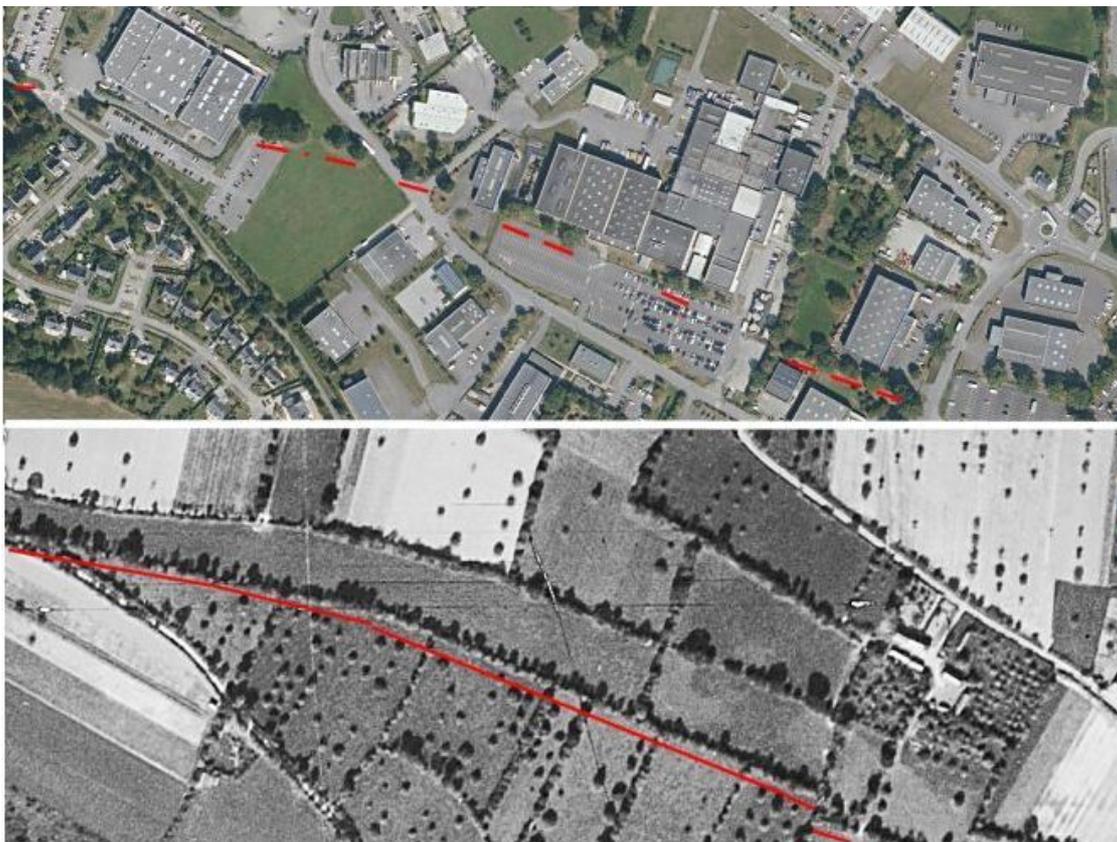
A Debussy les arbres (merisiers, chênes rouges...) sont jeunes. Les travaux prévues de reconstruction globale des immeubles dans les prochaines années vont-ils permettre de les sauvegarder ?

### **Les zones d'activités à la périphérie de la ville**

la ville s'étend et gagne de plus en plus sur les zones agricoles, nouveaux lotissements, nouvelles ZAC.

Aujourd'hui, les haies, mais pas toutes, sont inventoriées et intégrées dans le PLU de Vitré. Chaque projet d'abattage ou d'arrasage doit donc être précédé d'une déclaration. La démarche ERC, Eviter, Réduire, Compenser (dans cet ordre), est en théorie la marche à suivre.

A Vitré, l'autorisation de détruire est très souvent accordée par quelques personnes dont la commande est d'abord celle du développement économique (accueil et agrandissement des nouvelles entreprises). Rien ne garantit donc une réelle prise en compte de la valeur de ces haies et de la biodiversité qu'elles possèdent. Nous en sommes hélas témoins actuellement, y compris lorsque ces haies abritent une espèce protégée. De plus, les compensations par des replantations sont devenues une facilité qui permet de ne pas étudier d'autres solutions.



*Quelques chênes rescapés nous permettent de repérer les anciennes haies séparant les parcelles agricoles. (rue Pierre et Marie Curie)*

### **Liens - documentation**

Adapter Vitré aux canicules : <http://vitre.tuvalu.free.fr/vitre40.htm>

Le barême de l'arbre : <https://www.baremedelarbre.fr>

Inventaire du bocage vitréen (juin 2019) :  
<https://kasa.vitrecommunaute.bzh/index.php/s/L2PHbSaKCK3rtP7>

Anciennes photos et cartes postales début XXème sur : <https://www.facebook.com/vitreenimages>